



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

**Séance du 30 octobre 2025
20h30**

PROCES VERBAL

Présents :

Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE.

Pouvoirs :

Jean-François CARTON a donné pouvoir à Françoise ROCHE.

Jacqueline JABBOUR a donné pouvoir à Françoise CLEMENT.

Absente : Valérie HUBEAU

Votants : 10

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Laure GARRIVIER

Liste des documents adressés avant le conseil de ce jour ou distribués, aux conseillers municipaux :

- Projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2025
- Le déroulé de cette réunion du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025
- Dépliant agent santé CDG42
- Convention type collecte Refashion
- Essentiel PPL Statut de l'Elu
- Plan de financement pour demande Fonds de Concours CCVAI

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 19 septembre 2025

Madame la Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 19 septembre 2025. Ce projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Une demande sera à prendre en compte avant validation définitive de ce PV : l'exactitude des tarifs eau.

Après vérification auprès du SIE La Bombarde, les conseillers municipaux déclarent valider ce projet à l'unanimité (10 voix pour). Le PV validé est co-signé par Madame la Maire et le secrétaire de séance du 19 septembre 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Un état des Déclarations Préalables, demandes de Certificats d'Urbanisme, projets de vente, est présenté aux conseillers.

Les ventes Commune de GREZOLLES → Monsieur et Madame Gérard PONCET ainsi que Commune de GREZOLLES → Monsieur Younès HASNAOUI ont été regularisées devant notaires.

2.2. Locations

Conformément à la procédure établie par l'huissier « MERCADIE et ASSOCIES », les clés de l'appartement T4 sis au 66 rue de la Cure ont été récupéré à l'étude le jeudi 9 octobre 2025 à 9h.

Un document fourni par la SELARL MERCADIE et ASSOCIES a été transmis au Trésor Public pour le recouvrement des impayés.

La porte de l'appartement a été ouverte dans la matinée par Madame le Maire et l'employé communal.

L'appartement et la cave ont été trouvés dans un état déplorable.

L'ensemble des déchets ont été triés et déposés en déchèterie.

L'appartement est réhabilité par l'employé communal : trous à boucher, lessivage, peintures, porte de douche + 1 vitre à changer, ...

L'appartement est proposé à la location à partir du 15 novembre 2025.

Loyer mensuel : 450 € / mois

2.2. Nomination d'un agent recenseur

La nomination se fait par arrêté du Maire.

Monsieur Olivier MOREAU, coordonnateur, participera à une journée de formation le vendredi 7 novembre 2025.

Les informations précises concernant l'embauche d'un agent recenseur nous seront alors communiquées et permettront la diffusion de l'appel à candidature.

A l'unanimité (10 voix pour), les conseillers municipaux

- valident l'ouverture de l'appel à candidature après le 7 novembre 2025
- attribuent le montant total de brut de l'indemnité à l'agent recenseur recruté avec le net en reste à payer (montant précis le 7 novembre 2025)

A noter que l'agent recenseur sera recruté par arrêté du Maire.

3. Finances

3.1. Subventions aux associations

Les conseillers municipaux débattent des montants octroyés et dressent le tableau suivant :

	2025
Fédération Amicale des Classards	0 (pas de fête des classes en 2025)
Elan du Val d'Aix	800,00
Club de l'Amitié	200,00
Sou des Ecoles	900,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Crèmeaux	100 00
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Martin-la-Sauveté	100,00
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Germain-Laval	100,00
Comité des fêtes de Grézolles	100,00
Association des amis de l'USEP	100,00
Foyer socio-éducatif du collège de Saint-Germain-Laval	100,00
DDEN	50,00
Société de chasse	100,00
Les Aiguilles Grézolloises	100,00
La SPA du Roannais	108,78
L'Arche de Noé	0
Total	2 858,78

Après débat, les conseillers municipaux, à l'unanimité (10 voix pour), valident ces propositions et délibèrent favorablement.

- valident les montants affichés dans le tableau ci-dessus
- autorisent le paiement aux différentes associations concernées.

3.2. Prévoyance, santé

Au 1^{er} janvier 2026, la collectivité territoriale se doit de proposer à ses salariés une participation à la cotisation « MUTUELLE SANTE ».

Par délibération en date du 03/03/2025, la commune de GREZOLLES a mandaté le CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé.

Après analyse des résultats de l'appel d'offres mis en place par le CDG, c'est la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) qui a été retenue.

A l'unanimité (10 voix pour), les conseillers municipaux de Grézolles :

- adoptent la proposition du CDG et décident d'adhérer à la formule MNT
- optent pour une participation de 15 € mensuels par agent adhérent à la MNT.
- Il n'y aura pas de participation de la collectivité sur un autre contrat, quel qu'il soit, labellisable ou non.

3.3. Créances en non valeur, créances éteintes, dotations aux provisions

Une mise à jour budgétaire est nécessaire au sujet des créances et dotations aux provisions.

Proposition :

- Accepter comme créances en non-valeur donc considérées comme abandonnées :

DEFRANCQ Pierre : 23,27 € (différentiel dû à des augmentation de loyers en fonction de l'indice)

BRUGERON Pierrette : 44,02 € (Taxe assainissement)

GRAND Catherine : 24,51 €

- Créances éteintes (qui resteront donc impayées pour la commune) :

MEMBRE Joris : 1 065,50 € (dossier de surendettement)

- Dotations aux provisions (montants non annulés mais provisionnement de prudence) :

BERTHON Eric (loyers) : 2 908,85 €

HERMAND Nathan pour 50 % : 390 €

JEANNIN : 123 € (assainissement)

Après débat, les conseillers municipaux, à l'unanimité (10 voix pour), valident ces propositions et délibèrent favorablement.

3.4. Fonds de concours CCVAI

La CCVAI propose aux 12 communes qui la compose de bénéficié de fonds de concours annuels. Ces fonds sont à retirer sur présentation d'un plan de financement présentant des factures acquittées avant fin 2025.

Montant subventionnable minimum : 8 332,50 € HT (investissement)

Montant des fonds de concours potentiels : 6 666 €

Proposition de plan de financement :

	Coûts HT	Aides
Sécurisation du village		
Fourniture de 2 radars pédagogiques ELAN CITE	1 621,60 1 461,60	6 666,00 Fonds de concours CCVAI
Signalétique DESSERTINE	1 908,00	
Travaux sur l'église		
Remplacement d'un moteur de cloches HIMS	1 280,00	
Restauration suite à effondrement du beffroi BEAUFILS	20 300,00	6 475,00 Enveloppe de solidarité 2025 du CD42
Total	25 109,60	13 141,00

Après débat, les conseillers municipaux, à l'unanimité (10 voix pour), valident ces propositions et délibèrent favorablement.

- **valident ce plan de financement**

- **autorisent Madame le Maire à déposer la demande de fonds de concours par la CCVAI et le versement de 6 666 € sur le budget communal**

3.5. Voirie 2026

Pour rappel, un dossier de demande d'aide auprès du CD42 sur l'enveloppe de solidarité « Voirie 2026 » a été déposé sur la plateforme du CD42.

Devis AUROVIA : 43 110,00 €

Montant espéré : 21 555 € (50 %)

Le dossier est, à ce jour, réputé complet.

Nous avons un accusé de complétude qui nous autorise à commencer les travaux (sans assurance d'un montant de subvention).

4. Travaux

4.1 . Multiservices

Monsieur Vincent BUCHET, architecte, nous a adressé un projet de « Missions et Répartitions des honoraires ».

Des ajustements seront demandés.

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et valident à l'unanimité (10 voix pour) le document de Monsieur BUCHET incluant la répartition des coûts entre lui-même, Monsieur GEAY, économiste et HELAIR Ingénierie, BET Fluides.

Nous sommes en attente de la proposition financière de l'économiste, annoncée pour début novembre 2025.

Monsieur BUCHET sera en mairie le 4 novembre à 9h.

4.2. Signalétique

Les travaux de marquage sont terminés.

Un 1^{er} devis pour une 1^{ère} tranche de travaux a été validé (8 324,79 € HT) et déposé pour une aide sur l'enveloppe « Amendes de Police ».

Cette aide nous a été versée : 5 186 €

Un 2^{ème} devis nous a été proposé afin de terminer le marquage résine sur des secteurs non chiffrés sur le 1^{er} devis : 1 908 € HT

Une aide sur ce devis sera apportée par les fonds de concours de la CCVAI exposés ci-dessus.

4.3. Abattage d'arbre

Le devis a été validé auprès de l'entreprise « Ludovic ETAIX ». Nous restons dans l'attente des travaux.

4.4. Débroussaillage

L'entreprise MARCON sera contactée.

5. Questions diverses

5.1. PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Madame ANNA FORTUNIER, chargée de mission PCAET et biodéchets, viendra en mairie le vendredi 7 novembre 2025 à 14h.

5.2. Noël des Anciens

Vendredi 12 décembre 2025 à midi : le repas sera servi Salle Jean-Louis-Pras par Marielle PATRUNO notre gérante du Café de Grézolles.

Samedi 13 décembre 2025 : les colis seront distribués chez les particuliers.

5.3. Noël des enfants

Les sapins seront récupérés le 1^{er} décembre et installés par l'employé communal.

Ils pourront être décorés par les enfants le mercredi 3 décembre.

5.4. Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration aura lieu le dimanche 9 novembre 2025

- 10h à Souternon

- 11h à Grézolles

Le verre de l'amitié sera servi après chaque cérémonie.

5.5. Commission tourisme

Jeudi 27 novembre 2025 à 18h à la CCVAI

5.6. Bulletin municipal

Un point est fait sur l'avancée des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.